



Nouveau portail : lancement le 14 octobre 2024

Prise de rendez-vous en ligne

Nouvel outil de planification des revenus à la retraite

Épargne personnelle avec votre Régime de retraite

Info RCRUL

3^e trimestre de 2024

Nouveau portail : lancement le 14 octobre 2024

Comme annoncé dans le dernier communiqué, le Bureau de la retraite s'apprête à lancer dans les prochains jours le nouveau portail permettant de gérer vos communications du Bureau.

De manière transitoire, le bouton « Mon dossier » permettra d'accéder aux deux portails. Cependant, dans les semaines qui suivent, seul le nouveau portail sera accessible.

Le nouveau portail, SaiAdNet, est administré par les *Services actuariels SAI*, une firme de services-conseils québécoise.

Dans la semaine du 14 octobre, vous recevrez un courriel de SAI (saiadnet@saiinc.qc.ca) contenant les informations nécessaires pour effectuer votre première connexion et de créer votre mot de passe. Vous devrez réaliser cette étape lors de

vos première connexion, car il n'y aura pas de migration des codes d'accès de l'ancien portail. Nous vous conseillons de procéder dans les meilleurs délais.

Toutefois, il est important de noter que l'ancien portail ne sera plus mis à jour et que celui-ci devrait être désactivé à la fin du mois de novembre. À partir du 21 octobre, tous les documents déposés par le BR seront uniquement accessibles sur le nouveau portail.

Prise de rendez-vous en ligne

Il est maintenant possible de réserver soi-même une période de temps avec le personnel du BR. Sur la page d'accueil du site Web, il suffit de cliquer sur « Rendez-vous Service-conseil ».



Vous pourrez alors sélectionner des services particuliers et, alors, des dates vous seront proposées. Pour certains services, il est aussi possible de choisir la personne que vous désirez rencontrer.

Pour une rencontre en présentiel, il faut toutefois contacter le Bureau par téléphone ou par courriel.

Nouvel outil de planification des revenus à la retraite

Le nouveau portail intègre un outil de projections financières qui vous permet de mieux évaluer vos revenus à la retraite qui proviendront du RCRUL. L'outil est directement connecté au solde de votre compte et à votre directive de placement. Il peut donc aisément projeter vos comptes (et mêmes des épargnes personnelles) selon les hypothèses du RCRUL.

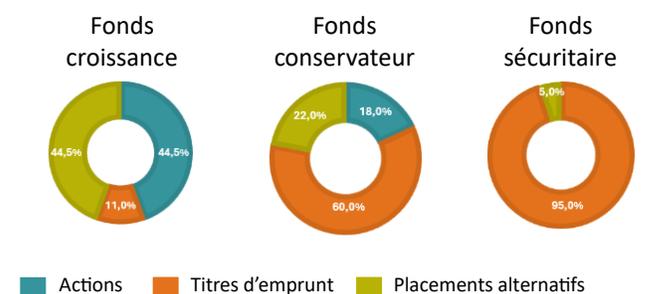
Par la suite, c'est à vous de travailler : vous pouvez effectuer plusieurs simulations d'âge de retraite et de considération de divers paramètres et ainsi visualiser une projection de vos revenus disponibles à la retraite. Des info-bulles vous guident tout au long du processus.

Épargne personnelle avec votre Régime de retraite

Saviez-vous que vous pouvez verser dans votre Régime de retraite des cotisations volontaires et ainsi profiter des différentes options de placement qu'offre votre régime à des frais nettement avantageux?

Pour ce faire, il suffit d'adresser une demande en ce sens au Bureau de la retraite, de remplir les formulaires appropriés et de prendre connaissance des caractéristiques des options de placement disponibles. Il y a toutefois une condition importante à respecter : les sommes doivent provenir d'un véhicule de placement déjà enregistré (REER, FERR, CRI ou FRV).

Les principales caractéristiques des trois options de placement disponibles sont les suivantes :



	Fonds croissance	Fonds conservateur	Fonds sécuritaire
Rendement attendu (hypothèses de janvier 2024)	6,5 %	4,8 %	3,3 %
Rendement annualisé-10 ans	7,9 %	4,9 %	2,5 %*

* Données simulées; le fonds a été mis en place en 2024.

Chaque fonds a des caractéristiques et des objectifs différents. Il est important de choisir une option de placement en fonction de vos objectifs, de votre horizon de placement et de votre tolérance au risque.

Publié en septembre 2024.